

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

*(Articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme)*

**Projet d'aménagement des espaces publics de proximité de Noailles et Cœur Belle de Mai  
(Marseille, 13001 et 13003)**

## **Objet de la concertation préalable**

La Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN) Aix Marseille Provence a été créée par ses trois actionnaires, l'Etat, la Métropole Aix-Marseille-Provence, et la Ville de Marseille en vue de contribuer au traitement de l'habitat dégradé sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Elle intervient dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA), signé en juillet 2019 dont l'un des objectifs prioritaires est la lutte contre l'habitat privé dégradé. Le PPA est un dispositif contractuel associant la Métropole Aix-Marseille-Provence, les collectivités locales (Ville de Marseille, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône), l'Etat et ses opérateurs (Anah, ANRU, EPA Euroméditerranée, EPF PACA, Banque des Territoires, ...) mais aussi l'ARHLM.

La SPLA-IN AMP est chargée de la mise en œuvre des interventions dans les secteurs prioritaires, dans le cadre de concessions d'aménagement, en assurant notamment la maîtrise d'ouvrage des aménagements des espaces publics de proximité. Par délibération n°CHL-014-06791/24/CM du 10 octobre 2024, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable relative au projet de réaménagement des espaces publics de proximité de Noailles et Cœur Belle de Mai.

C'est dans ce cadre global que s'inscrit cette phase de concertation préalable, dont l'objet est de partager l'ambition de l'avant-projet. Cette phase de concertation a pour objectif, d'une part, de présenter les premières orientations d'aménagement des espaces publics de proximité (sécurisation des cheminements piétons, adaptation des espaces publics au changement climatique notamment par la végétalisation et la désimperméabilisation, organisation des usages,...) et, d'autre part, de recueillir les attentes et les propositions des riverains et des futurs usagers, pour la formalisation du projet de réaménagement des espaces publics de proximité de Noailles et Cœur Belle de Mai.

## **Cadre de la concertation**

La concertation préalable s'inscrit dans le cadre des articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

## **Date de la concertation**

La concertation publique se déroulera du 6 novembre au 13 décembre 2024.

## **Les modalités de la concertation préalable**

### **Documents nécessaires à l'information publique**

- Six panneaux d'exposition, présentant les objectifs principaux du projet et le calendrier prévisionnel, seront présentés au public durant les réunions de lancement, exposés durant un mois à la mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements pour le secteur de Noailles et à la Maison Pour Tous Belle de Mai pour le secteur Cœur Belle de Mai et mis en ligne sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-espaces-publics-SPLAIN>.

### Expression publique

- Un registre numérique permettant l'expression du public sera mis à disposition à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-espaces-publics-SPLAIN>.
- Un registre papier, permettant l'expression du public, sera mis à disposition par secteurs : à la mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements pour le secteur de Noailles et à la Maison Pour Tous Belle de Mai pour le secteur Cœur Belle de Mai.
- Des questions, avis ou propositions peuvent enfin être adressées par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [contact@splain-amp.com](mailto:contact@splain-amp.com)

### Temps d'échanges

Afin que le maximum de personnes puisse s'informer, poser des questions et contribuer, plusieurs outils sont proposés :

- Une réunion publique de lancement de la concertation :
  - **Cœur Belle de Mai** : le 6 novembre 2024 à 17h30 à la Maison pour Tous Belle de Mai
  - **Noailles** : le 13 novembre 2024 à 17h30 en mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements
- Des ateliers de concertation :
  - **Cœur Belle de Mai** : le 26 novembre 2024 à 17h30 à la Maison pour Tous Belle de Mai
  - **Noailles** : le 20 novembre 2024 à 17h30 en mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements
- Des permanences :
  - **Cœur Belle de Mai** : le 12 novembre de 14h à 17h et 3 décembre de 9h à 12h à la Maison Pour Tous Belle de Mai
  - **Noailles** : le 19 novembre de 13h à 16h45 et le 28 novembre de 13h à 16h45 à l'espace Accueil Habitat (EAH, 19 rue de la République)
- Des rencontres avec les associations et acteurs de chacun des quartiers et des réunions régulières avec le Collège des Maîtrises d'Usages
- Une réunion de restitution des enseignements de la concertation pour chaque secteur, dans le courant du mois de janvier, dont la date sera annoncée ultérieurement.

### Les lieux de la concertation

- **Maison pour tous Belle de Mai** : 6 boulevard Boyer, 13 003 Marseille, aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- **Mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements** : 61 La Canebière, 13 001 Marseille, aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h30.

### Les suites de la concertation

Les contributions de toutes et tous seront analysées et transmises au bureau d'études en charge de l'élaboration du projet. La réunion finale de restitution, prévue dans le courant du mois de janvier, reviendra sur les choix réalisés et présentera le projet retenu. Le bilan de la concertation sera proposé au vote du Conseil Métropolitain.